

Séance ordinaire du 16 avril 2024

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le seize avril deux mille vingt-quatre à huit heures cinquante-quatre, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-03-39

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 avril 2024.

CE-2024-03-40

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 avril 2024

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 avril 2024.

CE-2024-03-41

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

Document d'aide à la décision [TMD-2024-015](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2024-03-42

Nomination d'un Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif

Document d'aide à la décision [GCH-2024-047](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer Simon Roberge Vallières au poste de Directeur des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir

entre les parties.

CE-2024-03-43

Aide financière à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2024-004-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités et de sa mission auprès de la population lévisienne.

CE-2024-03-44

Priorités régionales de la Chaudière-Appalaches

Document d'aide à la décision [DG-2024-005](#)

ATTENDU QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;

ATTENDU QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023 ;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional, présidé par la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et est composé notamment de représentantes et de représentants des municipalités régionales de comté, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales ;

ATTENDU les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver les priorités de la région de Chaudière-Appalaches et de recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

CE-2024-03-45

Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté

Document d'aide à la décision [GRE-2024-015](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté,

telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2024-015, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2024-03-46

Projet de règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux

Document d'aide à la décision [GRE-2024-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-65 concernant la division du territoire en districts électoraux, tel que joint à la fiche de prise de décision GRE-2024-016.

Ce règlement a pour objet de diviser le territoire de la ville en 15 districts électoraux et de remplacer le règlement RV-2020-20-28 adopté au même effet.

CE-2024-03-47

Modification de la résolution CE-2024-02-77 « Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot »

Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-014 - Projet de résolution](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-02-77 « Donation ou cession à titre gratuit d'une partie du lot 2 219 281 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) à Mission unitaînés et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot » par le remplacement, à l'alinéa, des mots « Il est résolu de donner » par les mots « Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner ».

CE-2024-03-48

Appui à la municipalité régionale de comté du Granit concernant l'atténuation d'impacts environnementaux reliés au projet de voie de contournement ferroviaire

Document d'aide à la décision [ENV-2024-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'appuyer la municipalité régionale de comté du Granit dans sa demande auprès de Transports Canada pour que soient précisées les méthodes d'atténuation dans le cadre du dénoyage lors des travaux, afin de minimiser les impacts sur la nappe phréatique et la rivière Chaudière et pour que des mesures d'atténuation des impacts sur les milieux humides soient prévues.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre la présente résolution à Transports Canada, au préfet de la municipalité régionale de comté du Granit, Monique Phérivong Lenoir, au maire de la municipalité de Frontenac, Gaby Gendron, au député fédéral de Mégantic-L'Érable, Luc Berthold, au député provincial, François Jacques ainsi qu'au député de Beauce-Sud, Samuel Poulin.

CE-2024-03-49

Suspension de l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 du Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux du 1^{er} mai 2024 au 31 mai 2024, dans le cadre du mois de mai sans tonte

Document d'aide à la décision [ENV-2024-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la suspension de l'application des paragraphes 4 et 5 du premier alinéa de l'article 7 du Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 mai 2024, dans le cadre du mois de mai sans tonte.

CE-2024-03-50

Projet de valorisation des résidus de voirie

Document d'aide à la décision [ENV-2024-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver les rapports finaux du projet de valorisation des abrasifs de rues, tels que joints à la fiche de prise de décision ENV-2024-011.

CE-2024-03-51

Adoption du règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles

Document d'aide à la décision [ENV-MR-2024-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-66 sur les matières résiduelles, tel que joint à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-005.

Ce règlement a pour objet de préciser les normes d'installation des contenants de collecte des matières résiduelles, de se doter d'un outil pour favoriser le tri à la source lorsque le service est offert par la Ville et d'être cohérent avec la réforme de la collecte sélective.

Suspension de la séance

À 10 h 16, la séance est suspendue jusqu'à 10 h 25.

Reprise de la séance ordinaire du 16 avril 2024

La séance ordinaire du 16 avril 2024 est reprise à 10 h 22, par visioconférence.

Sont présents : les membres du comité exécutif, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Serge Côté et Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable par intérim, Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général par

intérim, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2024-03-52

Financement de la dépense relative à la réalisation des études préliminaires complémentaires et des plans et devis liés à des travaux de réfection des postes de pompage SP-02 et SP-01

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2024-005](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la réalisation des études préliminaires complémentaires et des plans et devis liés aux travaux de réfection des postes de pompage SP-02 et SP-01, tel que décrit à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2024-005, au montant maximum de 300 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84.

CE-2024-03-53

Financement additionnel de la dépense relative aux travaux de reconstruction du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2024-006](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de reconstruction du poste de pompage SN-G (secteur Saint-Nicolas), tel que décrit à la fiche de prise de décision GEN-RPI-2024-006, au montant maximum de 250 000\$, à même le règlement d'emprunt RV-2023-33-84.

CE-2024-03-54

Reconnaissance d'organismes

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2024-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de résilier la reconnaissance des organismes suivants :

- ✓ Carrefour Christ-Roi;
 - ✓ Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Jean-Chysostome no. 9319;
 - ✓ Cercle de l'amitié de St-Romuald;
 - ✓ Club de l'âge d'or Bienville-Lauzon;
 - ✓ Club optimiste de St-Romuald;
 - ✓ Centre de la petite enfance le coffre aux trésors de Breakeyville;
 - ✓ Centre de la petite enfance de la chenille au papillon;
 - ✓ Société St-Vincent-de-Paul de la Capitale Nationale et Chaudière-Appalaches;
 - ✓ Chevaliers de Colomb du conseil de Saint-Etienne-de-Lauzon no. 9883
 - ✓ Club optimiste Lévis Saint-Jean;
 - ✓ Les optimistes Bernières et Saint-Rédempteur, Québec.
-

CE-2024-03-55

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2024-016](#)

Il est résolu :

- d'appuyer et de conclure l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Chaudière-Appalaches 2024-2028;
 - de contribuer en ressources financières pour la réalisation de l'entente un montant maximal de 4 000 \$;
 - d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - de désigner la conseillère aux institutions et au soutien des élus de la Direction générale, à titre de représentante du signataire;
 - et de désigner la cheffe du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à titre de responsable du suivi de l'entente auprès du comité directeur régional.
-

CE-2024-03-56

Adoption du Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean- Chrysostome)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-40.

CE-2024-03-57

Adoption du Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2024-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-01-39.

CE-2024-03-58

Cession du contrat relatif à la fourniture et livraison de béton préparé en usine à Béton provincial ltée

Document d'aide à la décision [APP-2024-073-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser la cession du contrat relatif à la fourniture et livraison de béton préparé en usine (contrat numéro 2023-50-30), adjugé à l'entreprise cédante Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., à l'entreprise cessionnaire Béton provincial ltée.

CE-2024-03-59**Modification de la résolution CE-2024-02-64 « Attribution du contrat d'entretien ménager pour le Complexe aquatique multifonctionnel »**Document d'aide à la décision [APP-2024-074](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2024-02-04 « Attribution du contrat d'entretien ménager pour le Complexe aquatique multifonctionnel », par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 570 000\$ » par le montant de « 555 000\$ ».

CE-2024-03-60**Acquisition du lot 6 393 742 du cadastre du Québec (parc industriel Lauzon) à des fins de développement industriel, financement afférent, confirmation relative à l'utilisation de ce lot et Règlement RV-2024-34-67 modifiant le règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche**Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter la promesse de vente du lot 6 393 742 du cadastre du Québec, telle que jointe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-016, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
- de financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot, incluant les frais inhérents, au montant maximal de 2 496 000\$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
- d'adopter le Règlement RV-2024-34-67 modifiant le Règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins, tel que joint à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition, à l'amiable, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, du lot 6 393 742 du cadastre du Québec.

CE-2024-03-61**Vente du lot 6 517 338 du cadastre du Québec à Transrapide s.e.c. (rue des Cordiers, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et affectation du produit de la vente**Document d'aide à la décision [APP-GI-2024-017](#)

Il est résolu, conditionnellement à l'émission de l'attestation de mise en œuvre par la contrôleuse ou le contrôleur, de vendre à Transrapide s.e.c. le lot 6 517 338 du cadastre du Québec, aux conditions et modalités prévues au projet d'acte de vente joint à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-017, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acheteuse et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique

conditionnellement à sa vente.

Il est également résolu d'affecter, à même le produit de la vente de ce lot, un montant de 216 317,16\$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2024-03-62

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif